



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 13 octobre 2025

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2025

Affichée le : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 26

Votants : 36

Pouvoirs : 10

Absent : 3

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUC - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

14 OCT. 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

16 OCT. 2025

Absents représentés

M. BROCHOT

Mme FAZAL

Mme MOUSSATEN

M. N'DIAYE

M. EL OUSTI

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme MEUNIER

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme SAVAS

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés

Absents non représentés

M. MARTIN, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

9 Dotation Politique de la Ville 2025

■ Rapport de présentation :

Cédric LEMAIRE, Adjoint

Depuis 2015, la ville de Creil bénéficie d'une enveloppe annuelle au titre de la dotation politique de la ville (DPV). Cette dotation doit contribuer à atteindre les objectifs de la politique de la ville, et donc être destinée en priorité aux habitants des quartiers politique de la ville (QPV).

Pour mémoire, l'enveloppe financière allouée en 2024 était de 1 543 073 €.

Lors du conseil municipal du 02 avril 2025, un projet de répartition de l'enveloppe a été proposé à hauteur de 1 543 073 €. Cependant, l'Etat octroie à la ville un nouveau financement à hauteur de 1 558 507 €.

Dans ce contexte, il vous est proposé, pour l'année 2025, de présenter le programme d'opérations suivant :

Fiches	Intitulé du projet	Coût total HT	Montant sollicité	Taux %
1	Reconstruction du centre Bulh – Tranche 2	1 616 944.09	1 101 398.20 €	68.12%

			Envoyé en préfecture le 16/10/2025
2	Rénovation et amélioration des infrastructures éducatives et sportives en quartier prioritaire	512 990.26 €	Reçu en préfecture le 16/10/2025 à 12h00
3	Aménagement et végétalisation de la cour de l'école Camus	672 182.85 €	Publié le 16/10/2025
		TOTAL	1 558 507 €

Il vous est demandé d'approuver le programme d'opérations pour lequel conformément à la délibération n°3 du 14 décembre 2024, le Maire sollicite la Dotation Politique de la Ville 2025.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-22 et L2121-29,
Vu la délibération n°16 du 02/04/2025 relative à la répartition de la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour l'année 2025,
Vu la Commission Finances et Synthèse du 29 septembre 2025,
Considérant que la ville de Creil bénéficie, depuis 2015, d'une enveloppe annuelle au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV), destinée à financer des projets structurants en faveur des habitants des Quartiers Politiques de la Ville (QPV),
Considérant que l'enveloppe allouée pour l'année 2024 s'élevait à 1 543 073 €,
Considérant les nouvelles orientations de l'État concernant les conditions d'éligibilité et de financement dans le cadre de la DPV,
Considérant les échanges intervenus entre les services de la commune et ceux de l'État pour ajuster la stratégie de financement locale,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 36	Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'abroger la délibération n°16 du conseil municipal du 02 avril 2025, portant sur la répartition de la Dotation Politique de la Ville, pour l'année 2025.

Article 2 : d'approuver l'ensemble de ces projets aux modalités de financement mentionnées :

Fiches	Intitulé du projet	Coût total HT	Montant sollicité	Taux %
1	Reconstruction du centre Bulh – Tranche 2	1 616 944.09	1 101 398.20 €	68.12%
2	Rénovation et amélioration des infrastructures éducatives et sportives en quartier prioritaire	512 990.26 €	360 785.00 €	69.12%
3	Aménagement et végétalisation de la cour de l'école Camus	672 182.85 €	96 323.80 €	14.33%
		TOTAL	1 558 507 €	

Article 3 : d'autoriser madame la Maire, ou son représentant, a sollicité la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2025 d'un montant total de 1 558 507 €, et à signer tout document y afférent, conformément à la délibération n°3 du conseil municipal du 14 décembre 2024.

Article 4 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la ville.

CREIL, le **16 OCT. 2025**
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire


Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance


Jessica ELONGUERT

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16/10/2025



ID : 060-216001743-20251016-09DEL_CM131025-DE